

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
de SAINT GEORGES MONTCOCQ

**En date du MARDI 15 SEPTEMBRE 2009**

Sous la Présidence de Jean-Yves LAURENCE, Maire.

Secrétaire de séance : I. LEBAS,  
Conseillers présents : P MAUDUIT, A TALVAST, M LEMARQUAND, G DUCHEMIN, P.HENNEQUIN, S. L'HOTELLIER, C STCHEPONSKY,  
B PICAN, S LEGROS, N. BEUVE, A. LEBOURGEOIS.  
Conseillers absents JY. BERTRAND,  
conseillers absents avec pouvoir: S DAMOVILLE pouvoir donné à Gilbert DUCHEMIN

## **1- TARIFS PERISCOLAIRES 2009 /2010**

Monsieur le Maire, Jean-Yves LAURENCE, présente au conseil municipal les tarifs 2009/2010 des différents services périscolaires :

### **CANTINE :**

repas Maternelle : 3,71€  
repas Primaire : 4,01€  
repas Adulte : 4,59 €

### **AIDE AUX DEVOIRS :**

Aide aux devoirs de 16H30 à 18H00 : 2€ la séance

Achat de la première carte au coût de 20€ pour 10 séances, ensuite chaque séance sera comptabilisée par enfant et un récapitulatif mensuel sera envoyé aux parents sur la facturation des services périscolaires

### **GARDERIE :**

du matin de 7H45 à 8H30 : 1,15€  
du soir de 16H30 à 18H30 : 1,15 €  
après l' aide aux devoirs de 18H00 à 18H30 : 0,50 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, d'approuver l'ensemble de ces tarifs des services périscolaires applicables dès le premier jour de la rentrée scolaire 2009/2010. Il est demandé par le conseil municipal de faire une recherche d'un autre prestataire de restauration afin de diminuer le coût du repas tout en préservant une qualité des denrées distribuées aux enfants.*

## **2- RENTREE SCOLAIRE :**

74 Familles ; 104 élèves : 1 TPS - 19 PS – 18 MS – 9 GS – 11 CP – 14 CE1 – 8 CE2 – 14 CM1 – 10 CM2

### **école maternelle**

20 TPS PS : M<sup>me</sup> MOREL le matin uniquement

18 MS : M<sup>me</sup> BERTRAND reprend les TPS PS l'après midi 1 heure en plus des MS après la sieste à 15H30

### **école primaire**

20 GS CP : M<sup>me</sup> SEGOVIA dans la classe à l'étage

22 CE1 CE2 : M<sup>elle</sup> JARRY ancienne classe informatique

24 CM1 CM2 : M. VICAIRE salle à côté de la bibliothèque

les CE1 CE2 CM1 CM2 sont au rez de chaussée car nous accueillons dans ces deux classes deux enfants handicapés. Les postes informatiques ont donc été répartis sur l'ensemble des classes.

En terme d'organisation, il est demandé la construction d'un abri à l'école maternelle afin de ranger les jeux des enfants (Roues et Tricycles) ce qui libèrerait de l'espace dans la salle de jeux pour mieux organiser le goûter à l'heure de la garderie du soir. Une table est demandée en plus des bancs sur ce temps goûter/garderie.

Il est également demandé aux commissions des chemins et scolaire de réfléchir ensemble pour

l'aménagement du chemin longeant le terrain de foot pour faire amener les enfants à l'école par ce parcours. Ainsi nous éviterions les encombrement sur le parking de l'école maternelle et sécuriserions la sortie des véhicules.

En effet l'augmentation des véhicules ne fait qu'accroître les risques de sécurité routière pour la sortie du parking et la traversée de la route reliant les deux bâtiments primaire et maternelle par les enfants

Les effectifs auront tendance à augmenter et il est évident que nous avons un manque de place. Il nous faut dès à présent réfléchir pour une extension de bâtiment pour les services périscolaires entre autre et pour trouver des solutions intermédiaires qui préparent l'avenir.

## **ASPECT RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES**

Afin de gérer l'ensemble de cette augmentation d'effectif et de ces nouveaux services il nous faut :

### **→ embauche CDD pour l'aide aux devoirs**

Le nouveau service périscolaire «aide aux devoirs » qui consiste à encadrer des élèves par un professeur des écoles, à hauteur 1H30 le soir après l'école a lieu entre 16H30 et 18H00 le lundi et le jeudi pendant toutes les semaines scolaires du 1er trimestre 2009/2010. Au vu du nombre actuel d'inscription (23 élèves), il est nécessaire d'avoir deux professeurs des écoles embauchés (2 personnes si effectif supérieur à 12 enfants) en CDD (en application des dispositions de l'article 53 de la loi du 19 février 2007 fixant les modalités de recrutement des agents non titulaires) à raison de 3H00 hebdomadaire / 35 H (1H30 le lundi et 1H30 le jeudi) au taux de 18 €31 calculée en référence aux taux énoncés dans le décret n°2009-824 du 1er juillet 2009.

***Après en avoir délibéré,le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents,***

***→ d'embaucher deux professeurs des écoles en CDD pour l'aide aux devoirs si l'effectif des élèves est supérieur à 12 enfants à raison 1H30 le lundi et 1H30 le jeudi en semaines scolaires aux taux de 18€31***

### **→ embauche un CDD pour assister l'institutrice dans la nouvelle classe des petits,**

Monsieur le Maire, Jean-Yves LAURENCE, informe le conseil municipal qu'il y a eu cette année une forte augmentation d'effectif dans les classes de Petite section et Moyenne section (38 au total) . L'éducation nationale a doté l'école de St Georges Montcocq d'un professeur des écoles à mi temps en plus des effectifs déjà nommés. Nous avons donc une classe de plus pour cette année 2009/2010. Cette enseignante doit être assisté d'un agent communal qui sera chargé de l'accueil des enfants lors de leur arrivée à l'école et leur accompagnement tout au long de leur journée; C'est elle qui prépare leur goûter, s'occupe de leur hygiène (lavage des mains, habillage et déshabillage, etc.)et veille à la préparation matérielle des activités et à la décoration de la classe. Ce service a lieu entre 8H20 et 11H30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi aux jours scolaires de l'année 2009/2010

***Après en avoir délibéré,le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents,***

***→ l'embauche en CDD d'un agent social 2ème classe au 1er échelon indice brut 297, indice majoré 292, sur un contrat à durée déterminée de dix mois, à raison de 10H86 centième hebdomadaire/ 35H; pour assister l'enseignant de la classe de Petite section à raison 3H10mn par jour scolarisé.***

### **→ Travail de Fabrice JAMOT (1/4H le midi) et renouvellement de la convention avec l'ASL,**

Dans le cadre de la mise en place d'une animation périscolaire sportive et culturelle sur le temps de garderie du midi et au vu de l'augmentation des effectifs globaux il est nécessaire de renouveler la convention de mise à disposition de M. JAMOT par l'association ASL de SAINT GEORGES MONTCOCQ à raison de 1H45 par jour scolarisé (c'est à dire de 11H30 à 13H15) au taux brut chargé de 18€/H

***Après en avoir délibéré,le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents,***

- de renouveler la convention de mise à disposition de M. JAMOT par l'association ASL***
- de s'engager à rétribuer l'ASL les prestations exécutées par M. JAMOT à hauteur de 18€/H brut chargé à raison de 1H45/jour scolarisé.***
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer au nom de la commune tous documents et pièces relatifs à ce dossier.***

→ **augmenter le temps de travail des deux personnes au service de la cantine et de l'agent ayant en charge le ménage de l'école primaire**

**CANTINE** : augmentation du temps de travail demandé est de 1/2H trois fois par semaine pour chaque agent

**MENAGE CLASSES** : pour la mise en service d'une 5<sup>ème</sup> classe à raison d'un 1/4H le lundi et le jeudi et une 1/2 heure le mardi et le samedi.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents,**

- **de payer en heures complémentaires exonérées les besoins supplémentaires de temps de travail pour la cantine et le ménage des classes.**

→ **délibération financière modificative :**

Vu les augmentations en charge du personnel , une délibération modificative budgétaire est nécessaire

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter pour, à l'unanimité des présents,**

**L'Étape budgétaire : DM N° 3/2009 CHARGE PERSONNEL**

<b>Article/Chapitre.</b>	<b>Section fonctionnement</b>	<b>Service</b>	<b>Proposition</b>	<b>Vote</b>
61522/011	Entretien de bâtiments	F	-7 000,00 €	-7 000,00 €
6218/012	Autre personnel extérieur	F	4 393,00 €	4 393,00 €
6413/012	Personnel non titulaire	F	2 200,00 €	2 200,00 €
6454/012	Cotisations ASSEDIC	F	407,00 €	407,00 €

**3- Compte rendu de la Commission Communication du 02/09/2009.**

- **Bulletin municipal** : rédaction du bulletin municipal de décembre.

Les premières pages : travaux de la commune, au PLU et un point sur les lotissements.

Une page : la carte Kiosk; le site internet, le passage à la télé numérique.

Les commerçants sollicités : M. Alain PAVIOT et M. LABBEY .

Un article sur : salon Bien-être (26 /09), les expositions maquette (3- 4 /10) et des Amis des Oiseaux (dernière semaine d'octobre).

Un film sera certainement diffusé par M. FORGET le lundi 20 octobre 2009 à la salle polyvalente sur « la libération de la Manche »

- **Vœux du maire** : Les vœux du maire 2010 auront lieu le dimanche 17 janvier 2010 à 14h30.

Ils débiteront par le discours du maire, la présentation du diaporama (point suivant). Lors de la pause, le DVD du diaporama sera offert. Cette année, la seconde partie sera assurée par un imitateur, Philippe CHATAIN, parodiant les vedettes du petit écran.

- **Diaporama**

L'association [Esp@ce](mailto:Esp@ce) Saint-Georges prépare les photos pour le diaporama présentant la commune. Il débitera par des vues de la mairie, puis les commerces, écoles, les villages, l'église, la vie associative...Il manque à l'association des photos des différentes festivités. La jaquette sera réalisée par la mairie. Le DVD sera distribué lors des vœux du Maire, aux nouveaux arrivants, et à toute personne le désirant.

Les participants à la confection du diaporama: Monique, Gilbert, Patrick, Benoit, Stéphanie, Sylvain, (Nicole, Catherine, Isabelle en fonction des possibilités) seront également conviés M. LE GLATIN, Martine Daniel et Bernard de l'EM@

1ère réunion : MARDI 22 SEPTEMBRE 20H00

- **Naissance-décès-nouveaux arrivants**

Monsieur le Maire, Jean-Yves LAURENCE, présente au conseil municipal que dans le cadre de la commission communication, une réflexion à porter sur l'accueil de notre commune porté aux nouveaux arrivants, aux nouveaux nés .

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents,**

- que lors de naissance il sera adressé aux familles un courrier contenant un mot de félicitations ainsi qu'un petit cadeau.
- que lors de décès, la commune adressera un mot de condoléances.
- que lors d'accueil de nouveaux arrivants, la mairie adressera le DVD du diaporama sur la commune , le dernier bulletin municipal et les invitera à un pot de bienvenue.

- **Expositions**

La Commission a décidé d'organiser des expositions qui auront lieu du Samedi au dimanche soir dans les locaux de la mairie.

Du matériel d'exposition est donc à acheter.

La 1<sup>ère</sup> exposition aurait lieu début décembre 2009. Il est proposé de prendre contact avec M. Gérard BELLEE.

## **4- URBANISME :**

**COMMISSION CHEMIN** : samedi 19 /09 à 10H

Ordre du jour: la Croix pain, Bransgore lotissement , rue du lieutenant Bras

**BALLADE DES ELUS** le 26 SEPTEMBRE 2009 : seront présents Catherine 2, Alain 1 Gilbert 2 patrick 1 andré 2 patrick 1 Jean-Yves 2 soit 11 personnes.

**AEU** : étude du cœur de quartier et des périphéries

### **Organisation des ateliers thématiques**

Constitution de groupe entre 10 à 15 personnes par atelier. Exemple : des nouveaux habitants, les communes riveraines, des parents d'élèves, des enseignants, des commerçants, des représentants d'association, des représentants des habitants par quartier/village; et des partenaires extérieurs: Communauté de communes SIVOM DDE Conseil Régional, Conseil Général (services des routes), le SDSL...

et les conseillers qui souhaitent participer à ces différents ateliers.

Les institutions seront contactées par **M. DELALOY de PLANIS**.

Atelier n°1 : Vendredi 16 OCTOBRE 2009 : paysage, morphologie urbaine

**Atelier n°2** : Lundi 26 OCTOBRE 2009 : habitat et diversité de l'offre, mixité sociale

**Atelier n°3** : Vendredi 6 NOVEMBRE 2009 : eaux, déchets, énergie, climat, environnement sonore

**Atelier n°4** : Vendredi 13 Novembre 2009 Centralité et convivialité, déplacements, équipements et services à la population

**Inscription à confirmer au secrétariat mairie.**

**Permis d'aménager de Mme ARNOUX** : a été accordé par arrêté du maire à la date du 29 août 2009

**PLU** : Ce mardi fut le dernier jour des enquêtes publiques du plan de zonage Assainissement et Plan local d'urbanisme . Il y a eu une vingtaine de visites pour le PLU et aucune sur le plan de zonage assainissement.

## **5- DELIBERATIONS pour le CHANGEMENT de TRÉSORIER**

Yves GUEGUEN a été nommé trésorier principal pour succéder à Claude LEROUTIER.

### **1 - le conseil municipal décide, à l'unanimité, de demander le concours du receveur municipal :**

pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Claude LEROUTIER du 1er janvier 2009 au 30 juin 2009 et à Monsieur GUEGUEN Yves, receveur municipal, au taux de 100% à compter du 1er juillet 2009 au 31 décembre 2009, de les faire bénéficier de l'indemnité pour la préparation des documents budgétaires.

Et de prendre acte de l'acceptation de Monsieur Claude LEROUTIER du 1er janvier 2009 au 30 juin 2009 et de Monsieur GUEGUEN Yves du 1er juillet 2009 au 31 décembre 2009 et de leurs accorder l'indemnité de conseil au prorata ,

2 - Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a voté, POUR, à l'unanimité des présents que M. Jean-Yves LAURENCE, Maire de la Commune de Saint Georges Montcocq autorise le Trésorier de SAINT LO, M. Yves GUEGUEN, trésorier de la collectivité de SAINT GEORGES MONTCOCQ, à poursuivre le recouvrement contentieux des titres de recettes par l'émission des commandements de payer et des actes de poursuite subséquents.

Cette autorisation est valable jusqu'à sa révocation.

## **6- CARTES Kiosk**

Monsieur le Maire, Jean-Yves LAURENCE, informe le conseil municipal que lors du bureau communautaire du 1er septembre 2009, celui-ci a délibéré sur la mise en place d'une **convention de mise à disposition de service** pour la vente de la carte kiosk par la mairie de St Georges Montcocq et dont l'objet est la mise à la disposition par la commune d'agents du service administratif pour la vente de la carte kiosk, la tenue de la sous- régie, et la mise à jour du logiciel de suivi des enregistrements. Les agents demeurent statutairement à la commune. En contre partie de ce service, la communauté de commune s'engage à rembourser à la commune les charges de fonctionnement du personnel à raison d'un quart d'heure par carte vendue au coût horaire de 15,47€ (remboursement qui sera annuel).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents,**

→ de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer au nom de la commune tous documents et pièces relatifs à ce dossier.

## **7- QUESTIONS DIVERSES**

**les dates des conseils des écoles 2009/2010 sont les suivantes :**

le 10 novembre - 18H00

le 16 mars - 18H00

le 15 juin - 18H00

Les élections des parents d'élèves auront lieu le vendredi 16 octobre après midi.

Le débernage aura lieu fin septembre au village cresse et à la Nourie. Le broyage est commencé.

ERDF nous a prévenu de différentes dates de coupure de courant pour travaux le :

**lundi 5 octobre de 15H30 à 17H30** aux blondeaux, Jeannerie, Réaumerie, Grand hamel

**mercredi 7 octobre de 9H00 à 11H00** à la petellerie, le montchoix, rue de l'an 2000, les fontenelles, avenue du cotentin la mairie les écoles rue bransgore

**mercredi 7 octobre de 13H30 à 17H30** la doyennerie, la meurie, la templerie, les anges, la charpenterie, le gris caillou, les roseries, le montchoix, la houssaye, le petit hamel, la dainerie, le bourg, le clos binot, avenue du cotentin, la vesquerie.

L'ERDF va envoyer un courrier individualisé à chaque habitant concerné par ces coupures de courant.

SAG : formation le 8 octobre à 15H à Baudre et le 12 octobre à 18H à Saint Lô pour les membres du conseil municipal et les membres du CCAS.

Pandémie Grippe A : Affichette à mettre aux sanitaires des écoles sur le nettoyage des mains.